
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absentes excusées : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, LEAL Séverine, MAZIERE Audrey,

Convocation et affichage : 01/01/2026

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2025

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du Conseil Municipal du 09 décembre 2025 et le soumet à approbation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 09 décembre 2025.

**2. INSTALLATION D'UNE POMPE A CHALEUR DANS LE BATIMENT DE LA MAIRIE –
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire présente le projet d'installation d'une pompe à chaleur dans le bâtiment de la Mairie. Il consiste à remplacer l'ensemble des radiateurs électriques (type grille-pain) et les climatiseurs mobiles par une pompe à chaleur air / air dans les locaux de la Mairie, programmable en fonction de l'occupation, réduisant ainsi notre consommation d'énergie. Ceci permettrait également de mettre à disposition la salle de réception rafraîchie aux habitants et aux élèves lors des périodes de canicule, celle-ci disposant d'un accès indépendant et sécurisée.

Monsieur le Maire présente le devis de 10 859,53 € HT pour réaliser cet investissement.

Il précise que cet investissement peut faire l'objet d'une subvention du Conseil Départemental dans le cadre du FODAC 2026 à hauteur de 55 % dans la limite de 16 914 €.

Ainsi, il propose un financement du projet de la façon suivante :

Dépenses	Montant en € HT	Ressources	%	Montant en HT€
Installation pompe à chaleur	10 859,53	Conseil Départemental	55 %	5 972,74
		Autofinancement	45 %	4 886,79
Total (coût du projet)	10 859,53	Total	100 %	10 859,53

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'installation d'une pompe à chaleur dans le bâtiment de la Mairie ;
- Approuve le plan prévisionnel de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus ;
- Sollicite une demande de subvention auprès du Conseil Départemental ;
- Charge le Maire de réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation.

**3. VERIFICATION ANNUELLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES
ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les installations électriques d'un établissement recevant du public doivent être vérifiées annuellement.

Monsieur le Maire présente le devis d'un montant de 1047,33 € HT (1256,80 € TTC), incluant le forfait de 261,34 € HT (313,60 € TTC) pour la première visite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe de vérification annuelle des installations électriques des établissements recevant du public ; valide le devis de 1047,33 € HT (1256,80 € TTC) de l'APAVE pour réaliser cette première vérification et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- Affiches « Découverte des ichtyosaures » (120 € TTC)
- Confiseries et fruits pour le repas de Noël des élèves de Bevons (258 TTC)
- Certificat administratif pour virement de crédit « investissement » (382 €)
- Arrêté de stagiairisation de Sébastien MASSOT le 18/12/2025.

5. QUESTIONS DIVERSES

Réunions :

- Cérémonie de Sainte Geneviève à Salignac (Gendarmerie) le 11 décembre
- AG Constitutive de copropriété de l'Ancien Castel le 16 décembre
- Réunion bilan ECLF le 16 décembre
- Conseil communautaire de la CCJLVD le 16 décembre
- Visio "Commission des maires avec DASEN" le 18 décembre
- Visite du nouveau Centre d'Incendie et de Secours de Sisteron le 19 décembre
- Conseil Syndical du SIVU le 19 décembre
- Cérémonie de Sainte-Barbe à Noyers sur Jabron (Pompiers) le 20 décembre

Entretiens et travaux à finaliser / venir

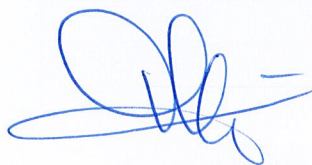
- Réparation de la pompe à chaleur de la salle Cœur de Village
- Poses du blason à la Mairie et des panneaux « Chemin de Saint-Michel » et « Impasse de la Combe »
- Contrôle électrique des bâtiments communaux recevant du public
- Mise à niveau du système d'alarme anti-intrusion des bâtiments communaux
- Lancement de l'étude d'implantation d'une écluse pour réduire la vitesse sur la RD946 en agglomération

Divers

- Demande de subvention au FODAC 2026 pour l'installation d'une pompe à chaleur air / air dans les locaux de la Mairie à déposer avant le 13/01
- Création d'un syndic de copropriétaires entre Habitations Haute Provence / Commune de Bevons / Lucien Plauche avec Carré Syndic le 16 décembre 2025 ; contribution annuelle récurrente hors gaz d'environ 2000 € (rémunération du syndic, entretien, assurance, fonds travaux loi ALUR, charges financières et agios)
- Incivilités :
 - Très nombreux dépôts de détritrus à l'arrêt de bus / conteneurs
 - Cambriolage avec effraction Chemin de Saint-Michel

La séance est levée à 20h45

Le Maire, Marc HUSER



Le Secrétaire, Patrick SCOTTI

